



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 9 novembre 2016

Privatisation de la société Aéroports de la Côte d'Azur

L'Agence des participations de l'Etat annonce la cession à Azzurra Aeroporti de sa participation de 60% au capital de la société Aéroports de la Côte d'Azur.

L'Etat, par l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'Etat (APE) a cédé, le 9 novembre 2016, sa participation de 60% au capital de la société Aéroports de la Côte d'Azur (ACA), à Azzurra Aeroporti, société de droit italien constituée par Atlantia S.p.A., Aeroporti di Roma S.p.A. et Electricité de France, à travers sa division EDF Invest, pour un montant d'environ 1,222 milliards d'euros.

L'APE se félicite de la réalisation de cette opération, qui fait suite à la désignation, le 28 juillet 2016, sur avis conforme de la Commission des participations et des transferts, du consortium Azzurra comme acquéreur pressenti de la participation de l'Etat. Ce consortium a été désigné au terme d'une procédure d'appel d'offres ouverte, transparente et non discriminatoire conduite en concertation étroite avec les actionnaires publics locaux (Chambre de commerce et d'industrie de Nice-Côte d'Azur, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département des Alpes-Maritimes, Métropole Nice-Côte d'Azur) et les collectivités territoriales associées.

Conformément aux dispositions du code du travail, le comité d'entreprise de la société ACA a été informé et consulté sur cette cession. Celle-ci a par ailleurs recueilli l'autorisation de la Commission Européenne (au titre du contrôle des concentrations) le 12 octobre, ainsi que celle du ministre chargé de l'aviation civile (au titre du décret n° 2007-244 du 23 février 2007 relatif aux aéroports appartenant à l'Etat et portant approbation du cahier des charges type applicable à la concession de ces aéroports) par un arrêté publié le 30 octobre.

L'Etat conservera, par son rôle de concédant, les leviers lui permettant de s'assurer de la robustesse économique de la société et du respect des exigences liées au service public aéroportuaire, notamment en matière de sûreté et de prise en compte des enjeux environnementaux.

Contact presse Agence des participations de l'Etat :

Charlotte NEUVY : 01 44 87 70 42 - charlotte.neuvy@ape.gouv.fr



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT